

**Conseil communal de Gimel**  
**Séance du mardi 26 juin 2012**  
**A 19h30 au foyer de la Grande salle**

Présidence : M. Simon Renaud, Président

Absents : Mme M. Debonneville (exc.), MM. S. Baudin (exc. en cours de séance), J. Dubugnon (ex.), F. Félix (exc.), J.- F. Jacot (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

Mme la Syndique explique que le préavis no 05-2012 « Aménagement de la place de la Vernette » n'a pas pu être rédigé parce qu'il manque des éléments. Elle demande donc la suppression du point 8 de l'ordre du jour.

Le Président propose l'ordre du jour modifié suivant :

1. Adoption du PV du 6 février 2012
2. Communication du bureau
3. Assermentation d'un nouveau conseiller
4. Préavis no 03-2012 « Comptes 2011 – rapport de la Municipalité »
5. Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2011
6. Adoption des comptes et décharge
7. Préavis no 02-2012 : « Réorganisation de la Protection civile dans le canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges ».
8. Préavis no 04-2012 : « Extension du réseau communal du gaz et teleréseau SEFA – Bauloz »
9. Renouvellement du bureau : Election du Président, du Vice-Président – nomination des scrutateurs – nomination des scrutateurs suppléants
10. Informations de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

### **1. Adoption du PV du 6 février 2012**

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 6 février 2012

S. Judas, p. 2, sur son intervention concernant le recours déposé sur l'aménagement du ch. des Ânes (dernière ligne de la page) : lire « Me Henny représentera les intérêts de la Municipalité et du Conseil communal de Gimel ».

L. Guignard, p. 3, pt 3, dernier paragraphe du dernier extrait : lire « pour un montant de Fr. 134'676.- TTC (...) »

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur, M. François Félix.

### **2. Communications du bureau**

Le Président lit le courrier reçu de Mme la conseillère communale, Lucy Thalmann démissionnaire pour des raisons professionnelles. Au nom du Conseil communal, il lui souhaite plein succès dans sa nouvelle activité ;

Le Président lit le courrier reçu de la Municipalité le 6 mars 2011 informant le conseil de la nécessité de retirer le préavis no 01-2012 « Aménagement de la place de la Vernette » et passe la parole à Mme la Syndique.

S. Judas explique que cette décision a été prise suite aux observations reçues de la commission qu'elle a jugées pertinentes. Ce dossier sera présenté avec l'ensemble du concept de sécurité actuellement à l'étude et qui devrait pouvoir être finalisé à l'automne 2012.

Le Président annonce les prochaines dates :

- prochaine séance du Conseil communal : le 29 août 2012
- tir du Conseil : le 5 septembre 2012

Le vice-président du Conseil, M. S. Pichon, s'est rendu à une séance d'information à laquelle ont été conviés les Présidents des conseils communaux, le Président du Grand Conseil et le Président du Conseil national. Le sujet de cette séance était « les compétences des commissions de gestion et des commissions des finances. Le document présenté est à disposition des membres qui le souhaitent<sup>1</sup>.

Le Président informe :

- il a été invité à une séance, organisée le 7 juin à Gimel, réunissant les Syndic(ques) du district de Morges. Le thème de cette journée était le service des routes cantonales.
- M. Philippe Reymond, député, a invité le bureau du conseil à assister à une séance du Grand Conseil. Le Président le remercie pour cette initiative.

Le Président remercie les associations qui ont œuvré au bon déroulement des diverses manifestations organisées ces derniers mois : l'assemblée cantonale des vétérans vaudois (gymnastique), le giron des fanfares, une randonnée dans la combe des Amburnex, le concours de gym.

### 3. Assermentation d'un nouveau conseiller

Le Président invite M. Florian Baeriswyl à s'avancer et à prêter serment.

### 4. Préavis no 03-2012 : « Comptes 2011 – rapport de la Municipalité »

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la présentation du préavis.

M. Philippe Rezzonico donne lecture du préavis 03-2012.

Extraits

« (...) comptes 2011 qui bouclent avec un excédent de revenus de Fr. 133'337.63. (...)

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous demande (...)

1. D'adopter les comptes 2011 tels que présentés
2. D'en donner décharge à la boursière, d'en donner décharge à la Municipalité
3. De donner décharge à la commission de gestion

(...) »

Le Président passe la parole à l'assemblée.

M. Jaccard :

- relève la qualité du rapport de la Municipalité qui contient beaucoup d'enseignements utiles ;
- Il émet le souhait que la documentation envoyée aux conseillers comprenne également une présentation des comptes par nature<sup>2</sup> et un bilan (au moins sur deux années). Une consultation de ces comptes révèle en effet une dissolution de réserve sur l'exercice 2011 de Fr. 1.9 mios utilisée pour un amortissement complémentaire des bâtiments. Cette information est importante et ne peut pas se voir sur la documentation remise aux conseillers ;
- Il désire connaître les raisons de la rétrocession Valgaz<sup>3</sup> ;

Ph. Rezzonico répond :

- Le type de documentation remise est en progression, elle sera plus étoffée au fil des exercices ;
- Le revenu de Fr. 1.9 mios mentionné est généré par la dissolution de la réserve qui avait été constituée lors de la vente des actions Romande Energie pour le financement partiel de la salle omnisport. A ce sujet, S. Judas rappelle que le préavis sur le projet de salle omnisport indiquait la constitution de cette réserve.
- C'est la première fois que Valgaz rétrocède un montant aux communes, les intentions ne sont pas encore connues, on peut penser que ces excédents seront redistribués ;

La parole n'est plus demandée.

<sup>1</sup> Document disponible auprès du bureau du conseil, envoyer une demande à : bureau.cc.1188@gmail.com

<sup>2</sup> Le document distribué présente une ventilation par dicastère. Une présentation des comptes selon leur nature présentera le compte de fonctionnement avec la distinction entre les comptes de charges (personnel, matériel, loyer, intérêts, amortissements, etc.) et de revenus (impôts, taxes perçues, subsides, etc.)

<sup>3</sup> 830.4527 Rétrocession Valgaz : Fr. 103'413.98



## 5. Rapport de la commission de gestion sur les comptes 2011

Le Président passe la parole à la commission de gestion pour la lecture de son rapport.

Extraits

(...)

La commission (...) s'est réunie à 12 reprises (...) a procédé à l'examen des comptes 2011 et a effectué les visites suivantes :

- L'hôtel de l'Union
- La Mine (galerie d'accès de captage des eaux à la rue du Fort)
- Le réservoir du Signal

(...)

L'exactitude de la comptabilité est attestée par le rapport du bureau fiduciaire Cofirev, à Bière.

(...)

Par souci de clarté, les montants seront indiqués sans les centimes.

Résultat de l'exercice

L'exercice comptable boucle sur un excédent de revenu de Fr. 133'337. Par rapport au budget (...) cela représente une différence positive de Fr. 219'866. La capacité d'autofinancement (...) a diminué de 4.45% par rapport à l'exercice 2010. L'endettement net de la commune s'élève à Fr. 7'484'722, ce qui représente Fr. 4'195.- par habitant (calculé sur une base de 1'784 habitants).

Administration générale

Pour l'année 2011, le résultat de ce dicastère est à l'équilibre.

Finances

(...)

Nous constatons que ce dicastère engendre une perte de Fr. 446'420, liée à la nouvelle répartition des amortissements et intérêts hypothécaires.

Travaux

(...) Charges et revenus ayant évolué de manière proportionnelle, le budget est respecté pour ce poste.

Instruction publique et cultes

Grâce aux explications de Mme Ruth Lambercy et de M. Laurent Guignard, nous comprenons que le fonctionnement du réseau scolaire sous l'égide de l'ASSAGIE<sup>4</sup> a pris effet durant l'exercice 2011 et qu'un comparatif du résultat de cette organisation ne pourra être valable qu'après l'exercice 2012. Nous relevons que la charge par élève en 2011 correspond à Fr. 4'050 alors qu'elle représentait Fr. 4'660 en 2010. La contribution nette versée à l'ASSAGIE pour son fonctionnement s'élève à Fr. 52'636.

Police

(...)

Sécurité sociale

De par la péréquation, la facture sociale n'est pas moins coûteuse mais mieux maîtrisée grâce aux montants portés en réserve.

(...)

Les coûts du réseau AJEMA<sup>5</sup> sont supérieurs de 30% par rapport au montant budgeté. Ceci est directement lié au nombre d'enfants Gimelans qui fréquentent le réseau.

Les prestations couvertes par la facture sociale varient annuellement et mettent en évidence une tendance du report des charges de la Confédération sur les cantons et les communes. Cette évolution nous fait subir une augmentation progressive de la facture sociale.

Services industriels

Les services industriels (...) dégagent un bénéfice opérationnel de Fr. 107'396 grâce notamment à la rétrocession de Fr. 103'413 de la part de la société Valgaz.

(...)

Observations et remarques

Plusieurs membres de la commission de gestion ont exprimé leur souhait de s'y représenter l'an prochain afin d'en favoriser la continuité.

(...)

En conclusion, la commission de gestion propose au conseil :

1. d'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2011
2. d'adopter les comptes tels que présentés
3. d'en donner décharge à la boursière
4. d'en donner décharge à la Municipalité
5. de donner décharge de son mandat à la commission de gestion

<sup>4</sup> ASSAGIE : Association scolaire Aubonne Gimel Etoy

<sup>5</sup> AJEMA : Réseau d'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne

(...)

Le Président passe la parole à l'assemblée.  
La parole n'est pas demandée.

#### 6. Adoption des comptes et décharge

Le Président relit les conclusions du rapport de la commission de gestion et les soumet au vote.  
Le rapport est accepté à l'unanimité.

Le Président passe la parole à la Municipalité.

Au nom de la Municipalité, Ph. Rezzonico remercie le conseil pour la confiance qui est témoignée à la Municipalité. Il remercie également la commission de gestion pour son travail ainsi Mme Pascale Ducret, boursière, pour sa contribution déterminante à la bonne tenue des comptes.

#### 7. Préavis no 02-2012 : « Réorganisation de la Protection civile dans le canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges »

Le bureau a désigné la commission composée des membres suivants : MM. G. Renaud, F. Baeriswyl, S. Baudin, J. Dubugnon, L. Durussel. Suppléants : MM. J.- F. Jacot et H. Messieux

#### 8. Préavis no 04-2012 : « Extension du réseau communal du gaz et teleréseau SEFA – Bauloz »

Le bureau a désigné la commission composée des membres suivants : M. J.- L. Bignens, Mmes A. Fischer et S. Lecoultre, MM. M. Jaccard et P. Martin. Suppléants : MM. S. Debonneville et C. Pasche.

#### 9. Renouvellement du bureau

Election du Président

S. Renaud ne se représente pas. Il conduit donc ces élections.

Il passe la parole à l'assemblée.

J.- M. Pasche présente Stéphane Pichon, actuel vice-président.

Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	46
Bulletins rentrés :	46
Bulletins nuls :	--
Bulletin valables :	46
Bulletins blancs :	2
Majorité :	24

M. Stéphane Pichon est élu par 43 voix.

Obtient une voix : A. Fischer

S. Pichon remercie le conseil pour la confiance qui lui est témoignée.

Election du Vice-Président

Le Président passe la parole à l'assemblée.

J.- L. Bignens présente Vincent Frutiger.

Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	46
Bulletins rentrés :	46
Bulletins nuls :	--
Bulletin valables :	46
Bulletins blancs :	7
Majorité :	24

M. Vincent Frutiger est élu par 36 voix.

Obtiennent des voix : A. Fischer (2) et J.- M. Pasche (1)

V. Frutiger remercie le conseil pour la confiance qui lui est témoignée.

Election des scrutateurs

Le Président passe la parole à l'assemblée.

J.- M. Renaud présente Thomas Baeriswyl ;

P.- Y. Correvon présente P. Martin



S. Kursner présente C. Bastian

Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés <sup>6</sup> :	45
Bulletins rentrés :	45
Bulletins nuls :	--
Bulletin valables :	45
Bulletins blancs :	1
Majorité :	23

Sont élus, MM. T. Baeriswyl par 30 voix et P. Martin par 28 voix.

Obtient des voix : C. Bastian (26)

Election des suppléants scrutateurs

Le Président passe la parole à l'assemblée.

J.- M. Pasche présente C. Bastian et S. Kursner

P.- Y. Correvon présente C. Bourgeois

C. Debonneville présente S. Debonneville

V. Theintz présente S. Lecoultre

Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	45
Bulletins rentrés :	45
Bulletins nuls :	--
Bulletin valables :	45
Bulletins blancs :	--
Majorité :	23

Mme C. Bourgeois est élue par 26 voix

Obtiennent des voix : Mme S. Lecoultre (17 voix), C. Bastian (19 voix), S. Kursner (13 voix) et S. Debonneville (9 voix).

En l'absence de majorité pour le deuxième suppléant scrutateur, il est procédé à un deuxième tour.

Le Président passe la parole à l'assemblée.

L. Guignard propose S. Kursner et de procéder par une votation à main levée.

S. Kursner est élu par acclamation.

## 10. Informations de la Municipalité

Ch. Dubugnon :

- La commission du feu a nommé M. Stéphane Felder nouveau commandant du SDIS<sup>7</sup> en remplacement de M. Stéphane Pichon, démissionnaire ;
- Les journées des instructeurs du service du feu auront lieu les 21 et 22 septembre à Gimel. Mme la Syndique S. Judas accueillera les instructeurs, l'apéritif sera offert par la commune ;
- Le répondant pour les questions de sécurité des manifestations est dorénavant M. Christophe Yersin, en remplacement de M. Laurent Guignard ;
- La cantonale des pompiers a eu lieu en avril 2012, deux équipes gimelanes ont pris part au concours de motopompe. La première équipe a obtenu le 3ème rang avec la mention « très bien », la deuxième équipe (senior) a obtenu le deuxième rang avec la mention « très bien » ; au gymkhana, M. Laurent Guignard a obtenu le deuxième rang dans sa catégorie ;
- Police des constructions : la commune a changé d'urbaniste et travaillera dorénavant avec le bureau GEA Vallotton et Chanard à Lausanne ;
- La commune a entamé les démarches pour devenir « centre local » ce qui implique que les procédures et démarches PGA<sup>8</sup> soient suspendues. Cette démarche doit permettre d'étendre les possibilités de construction, elle devrait se finaliser vers mars 2013. On aura à ce moment une idée plus précise des possibilités et les procédures PGA seront réactivées en en tenant compte.

<sup>6</sup> Un conseiller, excusé, a dû quitter l'assemblée en cours de séance, ce qui explique la différence de bulletins délivrés.

<sup>7</sup> SDIS : Service de défense contre l'incendie et de secours

<sup>8</sup> PPGA : plan général d'affectation

R. Houmard :

- Un groupe de travail a été constitué dans le cadre d'Aubonne+<sup>9</sup> pour traiter des questions de sécurité. Il sera établi un diagnostic « sécurité » par commune ;
- Un plan canicule, déclenché par la Préfecture, sera mis en place dans la commune. On cherche encore quelques bénévoles disposés à aller rendre visite aux personnes qui pourraient en avoir besoin ;
- Après six mois d'activité, le bilan du centre de jeunes est satisfaisant, l'affluence reste bonne. Il sera fermé durant env. 3 semaines pendant les vacances scolaires. L'un des animateurs, Mme S. Girard a demandé une augmentation de son temps de travail (de 40% à 60%) ;
- Le règlement des inhumations est toujours en traitement auprès du Conseil d'Etat ;
- La fête du 1<sup>er</sup> août se déroulera à la Cantine, l'apéritif sera servi dès 18h00. Un tout-ménage sera distribué durant la première semaine de juillet ;
- La taxe au sac est en cours de mise en place. Un sac - un prix - une couleur. Une commission a été constituée au sein de la commune pour élaborer une directive qui respecte le règlement d'application préparé par le SESA<sup>10</sup>. Le prix du sac serait de Fr. 1.- / 17 l., Fr. 2.- / 35 l., Fr. 3.80 / 60 l., Fr. 6.- / 110 l. Une conférence de presse sera organisée le 5 juillet 2012 sur le site de Tridel et un site internet sera ouvert. Un préavis municipal sera présenté au conseil prochainement.

R. Lambercy :

- Suite au départ à la retraite de Mme Anne-Lise Jacot, la Municipalité a nommé Mme Agnès Gerzat comme nouvelle organiste titulaire de la commune. Un concert a été organisé pour célébrer les 58 années de service de Mme Jacot ;
- Le battant de plusieurs des cloches du clocher ont été changés ;
- « Région Nyon » a édité une nouvelle brochure sur les transports publics qui donne des informations sur les horaires qui seront mis en place à l'automne prochain. Une augmentation du nombre de trains et de bus est planifiée ;
- La procédure de consultation des communes sur le nouvel horaire 2013 est en cours. La commune de Gimel est intégrée au bassin versant des gares de Rolle et d'Allaman ;
- Assemblée générale de l'entraide familiale : suite à plusieurs démissions, le comité cherche de nouveaux membres ;
- Sur les écoles, les promotions du secondaire auront lieu le 6 juillet à 14h à Aubonne, les promotions des enfantines et primaires auront lieu au collège du Marais à Gimel le 5 juillet ;
- Le conseil intercommunal de l'ASSAGIE a accepté le règlement du conseil d'établissement. Une information sera diffusée à la rentrée scolaire aux parents des élèves des établissements scolaires de Gimel-Etoy et d'Aubonne.

Ph. Rezzonico :

- La Municipalité a décidé, pour l'aider dans sa gestion financière, de s'adjoindre les services de la fiduciaire BDO Visura (une des plus grandes fiduciaires de Suisse). Cette société qui travaille beaucoup avec les collectivités publiques a développé un outil dynamique de planification financière qui donnera des indications sur la santé financière (passée) actuelle et future de la commune. Il permettra également d'élaborer des tableaux de bord qui pourront servir de support à la prise de décisions. Il servira aussi à mieux documenter l'impact financier des projets lors de la présentation des préavis de la Municipalité au conseil. Une présentation de cet outil a été faite à la commission des finances ;
- le bureau Christ et Gygax, ingénieur conseil, travaille actuellement dans le village sur le concept sécurité qui sera présenté au conseil après approbation par la Municipalité ;
- Remercie les sociétés locales qui ont organisé les manifestations ces derniers mois en y associant la Municipalité et qui contribuent au rayonnement de notre commune dans la région, notamment le trophée du Marchairuz, l'assemblée cantonale vaudoise des vétérans de gymnastique, le concours du syndicat d'élevage, le giron des musiques, le concours d'athlétisme ;
- La fête de l'été aura lieu le 22 juillet prochain au jardin anglais, elle est organisée par la fanfare ;
- Une nouvelle étape des travaux de revitalisation de la Saubrette devrait commencer prochainement ;
- Chalets sous la Roche, l'Association est satisfaite du niveau des locations des deux chalets ;

S. Judas

- Deux apprentis, habitants de la commune, ont été engagés par la Municipalité : M. Dimitri Bussard pour une formation d'employé de commerce à l'administration communale et M. Marko Kalaserovic pour une formation d'employé d'exploitation (orientation voirie) ;
- Mme Lucy Thalmann a commencé le 1<sup>er</sup> juin 2012, employée à 80% au greffe communal ;

<sup>9</sup> Aubonne + : il s'agit d'une réflexion conduite par plusieurs communes de la région qui cherchent à explorer les synergies ou les axes de collaborations possibles. V. séance du 10 décembre 2010, pt 5 de l'ordre du jour « Démarche Aubonne +.

<sup>10</sup> SESA : Service des eaux, sols et assainissement (département de la sécurité et de l'environnement)



- M. Pascal Panchaud a donné sa démission de son poste de responsable concierge avec effet au 30 septembre 2012. Les démarches pour lui trouver un successeur sont en cours ;
- Le débit des sources au mois de juin était à 1096 m<sup>3</sup>/jour pour une consommation moyenne de 676m<sup>3</sup>/jour, la situation est donc assez bonne ;
- la fanfare de Gimel pourra continuer à utiliser la salle de la Rosière pour ses répétitions. La Municipalité a en effet signé un bail avec l'hôpital. La fanfare y organisera une visite de ces locaux qui abriteront et réuniront progressivement les musiciens du village pour en faire un centre de musique ;
- le traitement des boues, actuellement déshydratées à Aubonne, pourra dorénavant être effectué à Bière suite à un accord trouvé entre nos deux communes. L'accord, effectif depuis début juin, porte sur env. 900m<sup>3</sup> par année, un premier bilan sera effectué à la fin de l'année ;
- Les travaux à la route de Rolle ont repris et devraient durer jusqu'à fin juillet environ ;

## 11. Divers et propositions individuelles

Laurent Guignard félicite la Municipalité pour ces rapports très complets des dicastères ;

C. Messieux sur la déchetterie :

- il demande où en est l'étude sur la rénovation de la déchetterie<sup>11</sup> alors que plusieurs modifications ont été entreprises (construction d'un bureau, d'un abri) ;
- il revient sur une de ses interventions concernant l'organisation de la déchetterie :
  - Le responsable n'est pas suffisamment présent aux abords des bennes pour orienter les utilisateurs sur un tri adéquat de leurs déchets, ce qui génère un désordre important
  - Il observe que des gens se rendent à la déchetterie pour y chiner plutôt que pour y apporter leurs déchets, il serait plus adéquat de prévoir un endroit spécifique pour une telle activité ;
  - La benne des déchets encombrants reste ouverte à ciel ouvert durant les heures de fermeture, il n'est pas souhaitable que l'eau reste dans les bennes après la pluie ;

S. Judas répond :

- Remercie C. Messieux pour son intervention, elle ajoute que la Municipalité en a connaissance mais que ses moyens d'intervention sont limités tant que les travaux d'aménagement ne sont pas entrepris ;
- Elle informe que M. Laurent Bolay a été nommé récemment comme personne de référence pour aider le responsable après avoir constaté quelques difficultés dans l'organisation de la déchetterie. Il aura notamment pour tâche de s'assurer que seuls les habitants de Gimel venus y déposer des objets utilisent la déchetterie ;
- Confirme qu'un nouveau projet d'aménagement est à l'étude. Les restrictions mises en place par le canton sur le plan d'affectation ne permet pas d'importants travaux de rénovation. Ce sujet sera abordé lors d'une rencontre planifiée avec le SDT<sup>12</sup> (avec Mme C. Dubugnon)

A. Durussel fait part de son inquiétude sur la capacité de la commune à déblayer la neige suffisamment tôt en hiver pour permettre au premier bus de circuler ;

R. Lambercy répond que la voirie a pour fonction de s'assurer que les routes soient praticables pour permettre d'assurer les correspondances prévues ;

L. Durussel, comprend bien les difficultés de ce dossier, mais demande qu'un abri soit construit sur la place de la Vernette pour l'hiver prochain ;

S. Judas assure que les mesures nécessaires seront prises pour permettre aux usagers de s'abriter si le projet d'aménagement de la place de la Vernette devait prendre plus de temps.

C. Messieux a été interpellé par des professionnels de la forêt sur les conditions de circulation des machines qui transportent le bois sur les chemins forestiers rendues plus difficiles par la largeur des rigoles pour l'évacuation des eaux.

<sup>11</sup> v. préavis 2-2010 présenté lors de la séance du 15 mars 2010 ainsi que le rapport de la commission présenté lors de la séance du 23 juin 2010 : le Conseil avait accepté les conclusions du rapport qui proposaient de refuser le préavis. Extrait du rapport : « La commission ne doute pas du bien-fondé du réaménagement de la déchetterie mais il lui semble qu'il manque des éléments importants dans le préavis ».

<sup>12</sup> SDT : Service du Développement Territorial (dpt de l'intérieur).

Ph. Rezzonico répond qu'il en a effectivement entendu parler mais que ces rigoles sont nécessaires à l'entretien de ces chemins. A son avis, elles ne devraient pas représenter un problème important au transport du bois en raison de la taille de ces véhicules. Il interviendra cependant auprès du garde forestier pour limiter ce problème.

P. Renaud constate que l'entreprise « Maçonnerie du futur » laisse en permanence (y compris la nuit et les jours fériés) ses véhicules (camionnettes, remorques) sur la voie publique. Il demande l'intervention de la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

Le Président et Mme la Syndique lisent leur discours.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h35.

Le Président

Le secrétaire

Simon Renaud

François Marti